

Dangerosité des substances et méthodes interdites

L'utilisation des substances dopantes n'est pas sans danger pour le sportif. Certains produits (cocaïne, ecstasy, héroïne, etc.) entraînent une grande dépendance physique et/ou psychique chez le consommateur. D'autres sont des médicaments (EPO, hormone de croissance, insuline) dont l'administration abusive ou le détournement d'usage est à l'origine d'effets secondaires négatifs pour l'organisme.

Stimulants : Ils possèdent les risques de toutes les substances actives sur le psychisme (nervosité, agressivité, troubles cardiovasculaires, etc.).

Stéroïdes androgènes et autres anabolisants : Ils ont des effets masculinisants chez la femme (virilisation) et peuvent entraîner des troubles de la libido, de l'agressivité, des ruptures tendineuses, etc.

Hormones peptidiques et assimilées : Leur utilisation entraîne une dérégulation physiologique interne avec des conséquences à court et long terme. Par exemple, les effets secondaires de l'EPO sont la survenue d'accidents cérébraux, d'hypertension artérielle, d'embolies pulmonaires, etc.

Diurétiques : Ils entraînent un état de déshydratation.

Corticoïdes : Leur utilisation entraîne une fragilité des tendons et des muscles, de l'ostéoporose, des troubles cardiovasculaires, des ulcères, etc.

Sport et médicaments

La loi encadre la prescription des médicaments chez les sportifs licenciés (réf : Code de la santé publique - livre VI) :

- Certains médicaments sont soumis à une restriction d'usage. Ils doivent faire l'objet d'une notification médicale, préalablement à tout contrôle antidopage. Cet acte de prescription doit être présenté lors de tout contrôle (art. L.3622-3).
- Certains médicaments, incompatibles avec le sport, sont interdits. Leur prescription, à des fins strictement médicales, impose l'arrêt total de la pratique sportive. Cette contre-indication sera notifiée par le prescripteur.

Quelques conseils

Ne consommez aucun médicament même anodin sans avoir consulté la liste des produits interdits ou un spécialiste. Avertissez tout médecin, dentiste ou pharmacien consulté de votre état de sportif et des restrictions médicamenteuses entraînées.

Méfiez-vous: un médicament peut être autorisé mais contenir une substance qui se transforme dans l'organisme en une substance interdite au-delà d'un certain taux retrouvé dans l'urine. La prise de ce médicament pourrait donc rendre positif un contrôle antidopage même s'il a été utilisé à dose thérapeutique. Exemple : les médicaments à base de codéine sont autorisés mais la codéine se transforme en morphine qui elle, est interdite au-delà d'une concentration de 1 microgramme par millilitre d'urine.

Un médicament autorisé sous une forme peut très bien être interdit sous une autre.

Les préparations nutritionnelles à base de plantes peuvent contenir des substances prohibées.

Soyez très vigilants avec les médicaments que vous ne connaissez pas, en particulier à l'étranger.

N'acceptez **jamais** d'avaler des produits non conditionnés ou sans nom apparent quelle que soit la personne qui vous les propose.

Se soigner

Les médicaments suivants, commercialisés en France, sont cités à titre d'exemple, ce qui ne constitue ni une prescription, ni une recommandation exhaustive.

Douleurs et fièvre : Doliprane, Dafalgan, Aspégic, Aspirine UPSA.

Douleurs fortes : Avafortan*.

Toux : Trophirès, Silomat*, Toplexil.

Rhume / grippe : Aturgyl*, Ribomunyl.

Allergie : Clarityne*, Telfast*, Zyrtec*, Zyrtecset*.

Diarrhée : Imodium*, Diarsed*.

Constipation : Sorbitol, Bébégel.

Brûlures gastriques : Maalox, Gelusil, Gaviscon.

Nausées, vomissements : Pimpéran*, Motilium*.

Mal de transport : Nautamine, Scopoderm TTS*.

Insomnies : Imovane*, Stilnox*.

Antispasmodiques : Spasfon, Viscéralgine*, Duspatalin*.

Contractures : Myolastan*, Coltramyl*, Décontractyl, Lumirelax**

Nervosité : Euphytose, Phytocalm.

Hémorroïdes : Anusol, Proctolog*.

* Médicaments délivrés uniquement sur ordonnance.

** La forme « comprimés » est délivrée uniquement sur ordonnance.

Les anti-inflammatoires sont tous autorisés sauf les corticoïdes (autorisés sous certaines conditions).
Les antibiotiques sont tous autorisés sauf certaines associations (avec probénécide en particulier).
Les antifongiques (mycoses) sont tous autorisés.